

DECISION DU MAIRE 2024/033

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du
marché
d'exploitation des
installations de la
chaufferie et du
réseau de chaleur
bois**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'exploitation pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur dans une démarche de performance énergétiques et environnementales, avec intéressement et pénalités,

Vu la proposition de la société ENGIE ENERGIE SERVICES – 15, Rue Marguerite Yourcenar – BP 47995 – 21079 DIJON cedex,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché d'exploitation des installations de la chaufferie et du réseau de chaleur bois, P2 + P3 avec intéressement à ENGIE ENERGIE SERVICES – 15, Rue Marguerite Yourcenar – BP 47995 – 21079 DIJON cedex

ARTICLE 2 : Le montant retenu est ainsi porté à **25 544 € HT/ an pour la prestation P2 : maintenance fixe et à 10 094 € HT/an pour la prestation P3 : gros entretien et renouvellement.**

Le marché prendra effet le 1^{er} Juillet 2024 et se terminera le 31 Décembre 2026.

ARTICLE 3 : Le présent marché sera notifié par l'intermédiaire de la plateforme Territoire Numérique.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 21 Juin 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

